

■ Titres du gouvernement du Canada

Qu'est-ce qu'un titre du gouvernement du Canada?

Les titres du gouvernement du Canada sont des titres d'emprunt émis par le gouvernement fédéral canadien. Les titres du gouvernement du Canada incluent les bons, les titres de créance, les obligations et les obligations à rendement réel. Lorsque vous achetez un titre du gouvernement du Canada, vous prêtez de l'argent au gouvernement fédéral pour une durée spécifique. Les bons du gouvernement du Canada sont des instruments à court terme dont l'échéance ne dépasse pas un an.

Les titres de créance du gouvernement du Canada sont des placements à moyen et à long terme, généralement émis avec des échéances de deux, trois, cinq, sept et dix ans. Les obligations du gouvernement du Canada couvrent des échéances de plus de 10 ans et sont actuellement émises avec des échéances de 30 ans. Les intérêts sont payés chaque semestre.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Titres du gouvernement du Canada de deuxième rang

Les titres du gouvernement du Canada de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des titres déjà émis. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez des titres gouvernementaux de notre stock ou que vous vendez un titre que nous vous achèterons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essayer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage de toutes les commissions ou frais liés aux obligations du gouvernement du Canada. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.